PLAN DE VENTE

Au titre de l'article L115-4 du code de l'urbanisme

VÉRINES

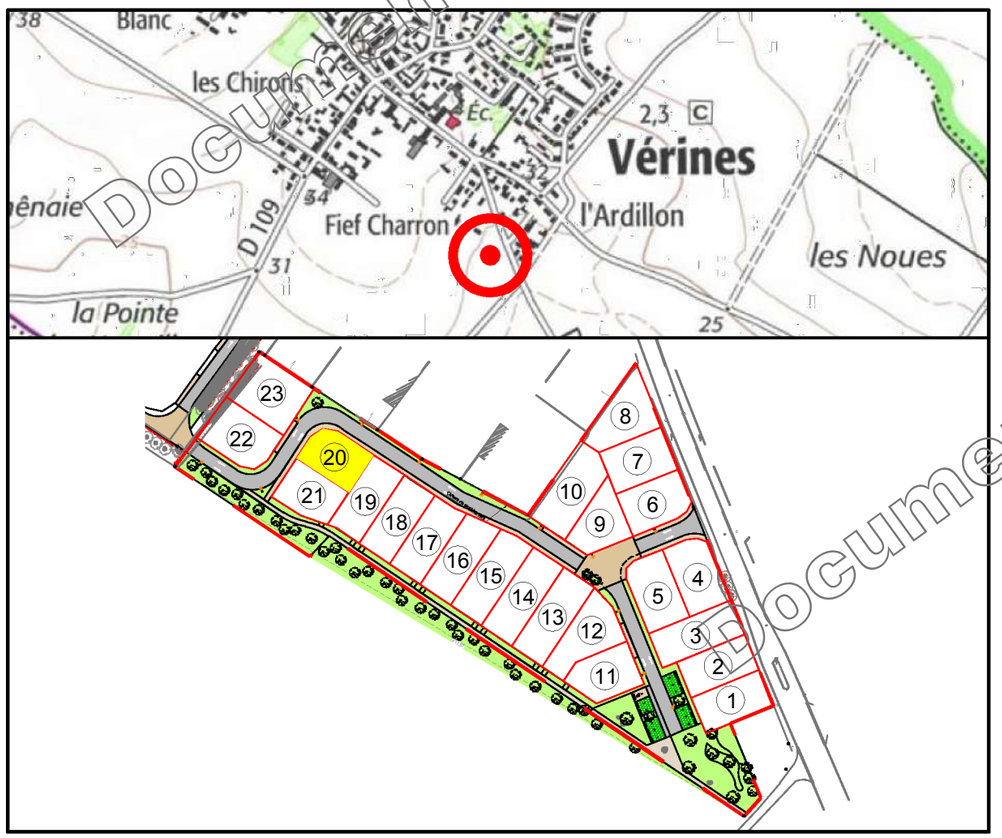
Lieu-dit " Fief Charron "

Lotissement " Le Fief Charron Est "

Permis d' aménager n° 17 466 25 0001 délivré le 30 juin 2025

Maître d'ouvrage : " NEXITY FONCIER CONSEIL "

PLAN DE SITUATION



CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 284 m²

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 150 m²

REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZI n° en attente

SIT&A CONSEIL

MM. PACAUD Philippe et THERRY Damien - Géomètres-Experts associés

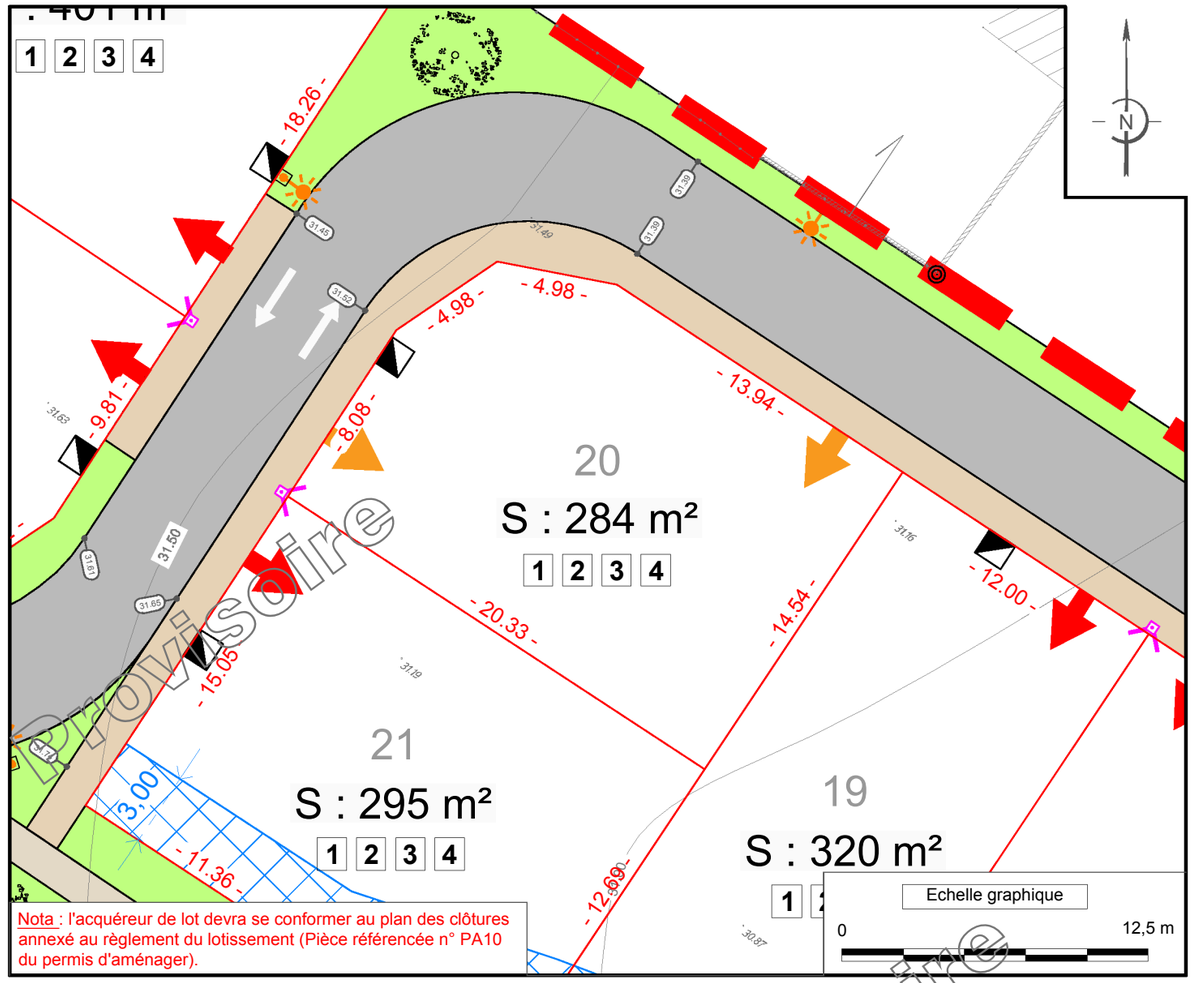
4 Rue de la palenne - Chagnolet - 17139 DOMPIERRE-SUR-MER

☎ : 05 46 34 13 24 / : larochelle@siteaconseil.fr - www.siteaconseil.fr

Document Provisoire

PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 20

Echelle : 1/250



Nota : l'acquéreur de lot devra se conformer au plan des clôtures annexé au règlement du lotissement (Pièce référencée n° PA10 du permis d'aménager).

L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.
Les cotations et superficies ne seront définitives qu'après bornage des lots.
L'acquéreur et/ou son constructeur devront prendre connaissance de l'état des lieux, de la topographie du lot concerné et se référer aux servitudes et annexes du document d'urbanisme en vigueur.

LEGENDE

- Emprise du Permis d'Aménager
- Limite parcelle
- X — Numéro lot
- S : xxx m² — Surface lot
- - xx.xx - — Cotation lot
- 31.00 / 31.00 — Cote altimétrique et courbes de niveaux du T.N. suivant plan topo réalisé le 15/03/2023 par SIT&A Conseil
- 31.00 — Cote altimétrique projet voirie à titre indicatif
- Borne
- Candélabre (Nombre et position à titre indicatif)
- Tabouret EU (position théorique)
- Emplacement des énergies (position théorique)
- Sens de circulation
- Accès lot possible
- Enrobé noir
- Stabilisé calcaire
- Béton
- Espaces verts
- Arbres projet (essences locales) (Nombre et position à titre indicatif)

Modèles de bâtis autorisés :

1. Façades sur rue
2. Pignon sur rue
3. Maison sur cour
4. Jardinet à l'avant

Dossier : 230008	Fait le : 25 janvier 2022

Visa - M. PACAUD Philippe, Géomètre-Expert :

Document Provisoire